Image not found or type unknown

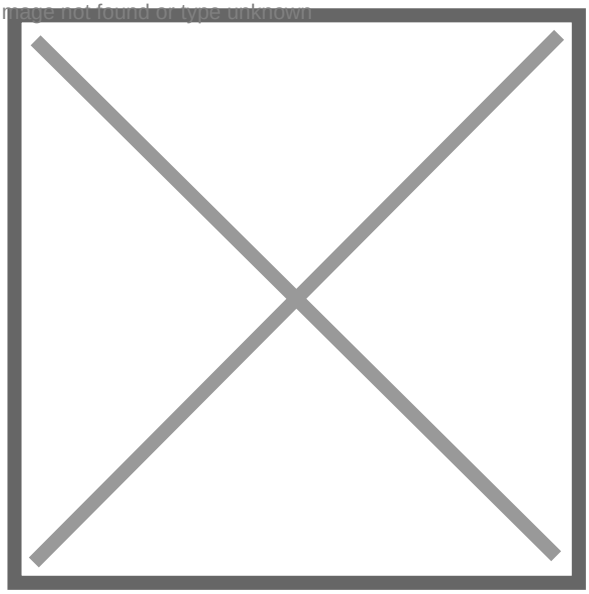

Accident du travail, cdd pas renouvelé?

Par **ronron06**, le **05/09/2009** à **21:59**

Bonjour,
Bonjour,

J'aurai voulu avoir le point de vue de quelqu'un qui s'y connait en droit du travail dans la fonction publique hospitalière car moi je suis novice! J'explique mon cas:

Je suis infirmière et j'ai été embauché dans un hôpital en Décembre 2007. Fin novembre 2008 je suis victime d'un accident de travail que je n'ai pas pu déclarer à temps (suis restées coincée dans un ascenseur de l'hôpital, il y a eu une secousse puis aie aie le dos qui a fait mal),car au départ je pensais juste à un simple mal de dos, je pensais que ça allait passer,et quand je suis allés chez le kiné une petite mobilisation a déclenchée une très forte douleur qui m'a faite tomber dans les pommes.

Bref, en fait c'était une sciatique déficitaire et j'ai du être hospitalisée pendant 1 semaine (car déficit sensitif et moteur de ma jambe, la sciatique s'aggravait en fait) pour passer tous les examens nécessaires et avoir les soins nécessaires avec consultations chez le spécialiste etc...

En tout j'ai été arrêtée pendant 1 mois 1/2 soit jusqu'à début janvier 2009,et l'employeur n'a jamais voulu accepter ma déclaration d'accident à 72h de celui ci, tout le monde m'a dit que c'était trop tard etc... Et la, je suis convoquée par mes cadres de service (fin janvier2009) pour m'annoncer que mon contrat ne serait pas renouvelé à la fin du mois de février 2009.

J'étais embauchée en CDD renouvelable, contractuelle donc (en général 3 ou 6 mois sur un remplacement de très longue maladie d'une infirmière qui n'allait probablement pas revenir travailler, d'ailleurs l'infirmière qui m'a remplacée est contractuelle aussi et non titulaire donc ce n'était pas un problème de gestion du personnel en ce sens) comme cela est l'usage dans

la fonction publique hospitalière (contractualisation pendant un certain temps, puis stagiairisation puis titularisation donc CDI)

Bref, mes cadres m'ont affirmés que ce n'était pas lié à mon AT et m'ont donné une excuse bidon, au bout de 14 mois dans le même service où je n'ai jamais eu aucun problème, je reste donc intimement persuadée que cet AT à joué en ma défaveur sans avoir pu le prouver...

Aujourd'hui j'ai retrouvé du travail dans un CHU,où j'y suis embauchée en tant que contractuelle depuis le 1er juillet 2009 (contrat de 6 mois jusqu'au 31 décembre 2009). (de Février 2009 à juin 2009 j'étais en clinique)

Le 21 juillet 2009 je suis victime d'un accident du travail pendant mon service. Cela ma déclenché une sciatique de nouveau, même jambe, donc gros traitement médical encore une fois, assez contraignant. Mon médecin traitant m'a arrêté 3 semaines, en me disant que c'était une récidive. J'ai vu le médecin du travail du CHU le lendemain, qui me mettait inapte au travail, (normal) et a plus ou moins fait des allusions concernant mon avenir au sein du CHU, du fait de mon statut de contractuelle.

Etonnée de mon accident du travail étant donné mon âge (24 ans) et ma condition physique, il m'a demandé des explications et a envoyé un courrier au médecin qui m'a suivi lors de mon hospitalisation de décembre 2008 pour avoir plus de données pour mon cas. Il m'a rassuré en me disant qu'il était tenu au secret professionnel, mais sincèrement j'ai vraiment très peur de revivre la même expérience qu'il y a 6 mois !

De plus, j'ajoute que pendant mon arrêt de travail (j'y suis toujours en ce moment, nous sommes le 5 sept aujourd'hui) je devais changer de service et aller dans un service qui demande plus de sollicitations de mon dos. Le médecin du travail m'a également fait des allusions au fait qu'il faudrait revoir mon affectation.
Aussi, je me demande du fait que mon accident du travail soit en fait une récidive de sciatique,donc une maladie que j'ai déjà eu 1 an auparavant, cela soit pris en maladie (pas de nouvelles de la sécu pour le moment) et que du coup la chose ne soit pas perçue de la même façon par mon employeur.
En gros ils pensaient faire une " affaire" en m'embauchant, mais je suis un " cadeau empoisonné" dont il faudra se débarrasser.

Donc voila, je suis un peu désemparée, j'ai très peur de mon avenir professionnel au sein du CHU, je sais juste que je ne peux pas être licenciée pendant mon contrat mais ils peuvent officiellement ne pas reconduire celui ci pour une raison X, alors qu'officieusement cela pourrait être du a mon AT. Je ne sais pas quel recours je pourrais avoir, quelles démarches faire etc...

Merci de me contacter au plus vite

Vous remerciant par avance

Amélie B.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés